

POURQUOI ?

Les tiers-lieux, espaces de travail collaboratif associés à des activités culturelles, peuvent se révéler des leviers efficaces pour l'attractivité et le développement du territoire.

POUR QUI ?

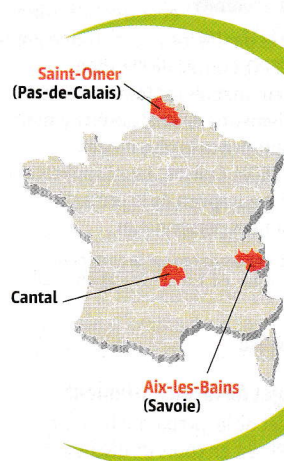
Les intercommunalités sont souvent les partenaires privilégiés des porteurs de projets de tiers-lieux. Les conseils départementaux et régionaux les soutiennent aussi.

COMMENT ?

La mise à disposition de bâtiments ne suffit pas à pérenniser un tiers-lieu. Il doit reposer sur une communauté de professionnels ou d'entrepreneurs et être animé.

Développement local

Animation et réseau, le duo gagnant des tiers-lieux



Les espaces de travail collaboratif connaissent depuis quelques années une croissance exponentielle. Ils sont aussi en pleine mutation : aux télécentres des années 90 (qui reprenaient une vision très institutionnelle inspirée de la Datar, la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) ont succédé des espaces

de coworking (dans une logique de partage des communs entre télétravailleurs), puis désormais les tiers-lieux, qui réunissent des activités multiples. Partout, les attentes sont fortes. Pour y répondre, 88% des intercommunalités, principale strate de collectivités concernées, cherchent à soutenir la création de ce type d'espaces, selon une étude de l'ADCF (Assemblée des communautés de France) et Deloitte publiée en mars 2017. Avec, en ligne de mire, qu'ils contribuent à dynamiser leur territoire.

En la matière, la région Nouvelle Aquitaine affiche de fortes ambitions. Forte de 185 tiers-lieux sur ses terres, elle vise les 300 à l'horizon 2020. Le conseil régional s'emploie à accompagner financièrement les porteurs de projets, y consacrant chaque année un million d'euros. « Il s'agit d'un soutien à l'amorçage sur deux ans. Les aides varient de 30% du montant



AVANTAGE

Pensés en concertation avec les usagers, les tiers-lieux contribuent à l'innovation des modes de travail et à la transition économique.



INCONVÉNIENT

Sollicitées au démarrage des projets, les collectivités doivent ensuite prendre leurs distances pour laisser les tiers-lieux trouver leur équilibre financier et leur gouvernance.

du projet, pour les territoires à vulnérabilité faible, à 50%, pour ceux à vulnérabilité forte, soit en moyenne 60000 euros par initiative», relate Eugénie Michardière, chargée de mission « télétravail, tiers-lieux » au conseil régional. De son côté, dès 2009, le conseil départemental de l'Orne a initié le programme « nom@des 100 ». Dans le cadre de cet appel à projets, plusieurs télécentres ont été subventionnés. Ils sont huit aujourd'hui. D'autres espaces ont ensuite été créés, portés par des intercommunalités.

À PARTIR D'UN NOYAU DUR

Les tiers-lieux intéressent d'autant plus les collectivités que ces projets se situent parfois à l'interface entre le développement économique et la politique de la ville. Par exemple, la communauté d'agglomération (CA) du pays de Saint-Omer (lire le témoignage p.36) fait de son projet La Station un lieu structurant autour duquel vont se déployer sur dix ans le réaménagement de tout un quartier et la création d'activités économiques. L'implantation de tiers-lieux dans des bâtiments sous-utilisés ou d'anciennes friches à restaurer, souvent inspirants



Dans le Cantal, la Cocotte numérique propose des bureaux, une aide à la création d'activités, une mise en réseau, des formations et un fab lab.

LA COCOTTE NUMÉRIQUE

pour les utilisateurs, tend d'ailleurs à se développer. En Nouvelle Aquitaine, la SNCF a même lancé l'appel à projets Open gare dans l'objectif de réhabiliter des espaces vides dans les gares. Expert en tiers-lieux (lire ci-dessous), Emmanuel Vandamme met cependant en garde: «Les murs ne sont pas l'entrée prioritaire, les bâtiments ne sont pas une condition suffisante. Le projet doit être ascendant et porté par une communauté. Il ne s'agit pas forcément d'un phénomène

de masse: dans certaines zones rurales, elle peut s'organiser simplement autour d'un noyau de cinq personnes.»

Un avis que partage Eugénie Michardière: «Les projets que nous finançons sont portés par des associations, constituées en grande majorité de regroupement de professionnels. Il peut aussi s'agir d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, ou encore de quelques collectivités. Nous demandons à ces dernières de travailler en partenariat avec des collectifs de coworkers associés à la gestion et à l'animation quotidiennes du lieu afin d'éviter l'effet coquille vide.» Et de citer en contre-exemple un réseau de dix télécentres en Dordogne, dont quatre seulement ont été lancés. Flambant neufs, ils sont aujourd'hui en liquidation, car, gérés à distance par un prestataire parisien, ils ont peu attiré.



L'EXPERT

EMMANUEL VANDAMME, président de Pop, entreprise de l'innovation sociale numérique

«Des espaces qui commencent à faire partie des services de base»

«La notion de tiers-lieu est plus large que celle d'espace de coworking, car une telle structure associe aussi un fab lab, une librairie partagée, de la médiation numérique... Les tiers-lieux participent à développer l'économie collaborative, l'innovation, voire réinterrogent les finalités des centres sociaux.

Les collectivités y voient, à raison, un levier d'attractivité car ces espaces commencent à faire partie des services de base. L'enjeu est aussi celui de la transition économique et écologique des territoires: ce sont des lieux où s'inventent des façons de travailler, de consommer ou de faire des politiques publiques.»

ÉCHANGES DE CONNAISSANCES

Dans une étude publiée en août dans la revue «Cybergeographie», trois professeurs de l'université de Toulouse et de Télécom Paristech, Louis Salgueiro, Gilles Puel et Valérie Fernandez, ont analysé les effets des télécentres dans le département du Cantal. Alors que les objectifs premiers sont d'attirer des habitants et d'élargir la base économique des territoires, ils font le constat qu'un certain nombre de projets se sont révélés des semi-échecs. En cause dans plusieurs cas, la faiblesse, voire l'absence d'animation de la communauté des télétravailleurs dans ces espaces pourtant dévolus à être collaboratifs. La communauté

●○○ d'agglomération de Grand Lac (28 communes, 72 600 hab., Savoie), qui a lancé en avril à Aix-les-Bains un espace de coworking délégué à une structure privée, a aussi fait de l'animation un point central. «Deux personnes ont pour mission de faciliter les interactions entre télétravailleurs, indépendants ou patrons d'entreprise et créer des événements. Ce lieu se veut en effet un outil de développement économique en favorisant les rencontres, les échanges de connaissances ou de services», argumente Sébastien Baboulaz, conseiller à la création et la reprise d'entreprise à Grand Lac.

Autres facteurs d'échec relevés: un investissement timoré de la collectivité, la concurrence entre des espaces trop proches, le manque de connectivité et d'accès au territoire... «A la première lecture, les impacts restent marginaux et/ou temporaires et ils ne semblent pas pouvoir influencer la dynamique globale du département [...]. Notre analyse nous invite finalement à penser que les télécentres ont davantage une fonction symbolique pour participer à l'attractivité des territoires en matérialisant la possibilité technique et hypermoderniste du télétravail à la campagne, permettant d'orienter, d'inviter les usagers potentiels à se laisser convaincre», concluent les auteurs de l'étude.

INSTALLATION APRÈS FORMATION

Les cas de réussite méritent cependant d'être soulignés. L'un des plus emblématiques est celui de l'ancienne communauté de communes du pays de Murat, qui a fusionné au 1^{er} janvier 2017 au sein de Hautes Terres communauté (39 communes, 13 100 hab., Cantal). Un premier télécentre est créé en 2007, dans le prolongement d'une maison des services équipée d'une salle multimédia et qui accueillait de plus en plus de professionnels. «Au vu des besoins de formations de ce public, nous avons commencé à proposer un accompagnement à la création d'entreprise en télétravail, puis nous nous sommes dit que cela pourrait intéresser des gens en dehors du territoire. Une formation a été montée, contribuant à attirer ce public dont une partie s'y est installée à l'issue du cursus», relate Angélique Viala, cheffe de projet à Hautes Terres communauté.

Rebaptisé La Cocotte numérique en 2014, l'espace propose désormais des bureaux et aussi un accompagnement à la création d'activités, une mise en réseau avec les acteurs économiques du territoire, de la formation – facteurs essentiels de succès – et, depuis

L'investissement timoré de la collectivité et la concurrence entre des espaces trop proches sont des facteurs d'échec.

TÉMOIGNAGE

«Un projet structurant du réaménagement du cœur historique de la ville»



AURÉLIEN BRIETZ, directeur du numérique à la CA du pays de Saint-Omer (Capso, 53 communes, 104 800 hab.)

«En rachetant l'année dernière à la SNCF la gare de Saint-Omer, qui se dégradait fortement, la Capso a donné le coup d'envoi à un projet de tiers-lieu numérique, structurant dans le cadre du réaménagement du quartier, ancien cœur historique de la ville. A la fin des travaux, en novembre 2019, la gare abritera 1 000 mètres carrés de fab lab, deux espaces de coworking de cette même superficie, 300 mètres carrés d'espaces de médiation numérique, une salle de l'innovation pour des créateurs d'entreprise, une crèche, ainsi que les activités classiques de vente de billets de train. D'ici là, un petit pavillon à l'échelle 1/20 propose déjà ces activités, permettant de fédérer une communauté et de prototyper les services du tiers-lieu dans une logique de codesign avec les usagers. Il accueille 750 utilisateurs par mois.»

un an, un fab lab, également tourné vers l'accueil du grand public et des scolaires. L'impact n'est pas négligeable: une trentaine d'emplois auraient été créés sur la période 2008-2013 et plus d'un million d'euros réinjecté dans l'économie locale. «L'impact économique sur le territoire est très positif. Quant à l'investissement de départ, il a bénéficié de cofinancements publics dans le cadre d'un appel à projets», observe Angélique Viala. La communauté de communes entend bien continuer à faire du numérique et des tiers-lieux un levier d'attractivité: deux maisons des services, adossées à un espace de coworking, devraient voir le jour en 2019. ● Gaëlle Ginibrière